



SECTION MUSCULATION
CSE SAFRAN NACELLES



FICHE D'ADHÉSION 2023

OUVRANT DROIT: NOM - PRENOM : MATRICULE :

OUVRANT ET AYANT DROIT	AUTRES CATEGORIES
<input type="checkbox"/> Adulte <input type="checkbox"/> Enfant	<input type="checkbox"/> Intérimaire
CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE	<input type="checkbox"/> Prestataire Nom de la société.....
<input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Technicien <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Ouvrier	<input type="checkbox"/> Convention de CSE à CSE Nom du CSE.....
<input type="checkbox"/> Salarié du CE <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Agent de maîtrise	Extérieur <input type="checkbox"/> Adulte <input type="checkbox"/> Enfant

ADHERENT : NOM PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable : Date de naissance :

Sexe : Masculin Féminin Mail :

Pour les ouvriers droit Safran Nacelles Téléphone Safran :

Ouvrants et Ayants Droit Adulte/Enfant	Autres catégories Adulte/Enfant
30€	55€

SECTION MUSCULATION
CSE SAFRAN NACELLES



ATTENTION

FICHE D'ADHESION 2023

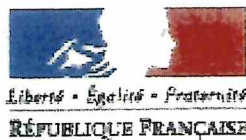
Vous devez renseigner le questionnaire de santé « QS-SPORT- »... En fonction de vos réponses, un certificat médical peut être nécessaire!

**FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE VOTRE
BADGE POUR LES SALARIÉS :**

SAFRAN NACELLES 76
CSE SAFRAN NACELLES 76
INTERIMAIRES - PRESTATAIRES
GROUPE SAFRAN

**POUR TOUS LES AUTRES ADHÉRENTS,
FOURNIR UNE PHOTO D'IDENTITÉ OU LA
PHOTOCOPIE DE VOTRE CARTE
D'IDENTITÉ**

NOM: _____
PRENOM: _____
Date de Naissance: _____



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		OUI	NON
Durant les 12 derniers mois			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A ce jour			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>			

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

CERTIFICAT MEDICAL

A

Fait le

Je soussigné(e)
certifie que l'état de santé de
ne présente aucune contre indication à la pratique de la musculation
et de cardio training.

SIGNATURE

AUTORISATION PARENTALE

A

Fait le

Je soussigné(e) responsable
légal de autorise mon enfant à pratiquer de
la musculation et du cardio training.

SIGNATURE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 :

Les personnes pouvant s'inscrire à la SECTION MUSCULATION/REMISE EN FORME du CSE SAFRAN NACELLES 76 sont :

ARTIF INTÉRIEUR

- **LES OUVRANT DROITS** : Les salariés embauchés SAFRAN NACELLES 76, les salariés embauchés CSE SAFRAN NACELLES 76, les retraités et les Apprentis SAFRAN NACELLES 76 et CSE SAFRAN NACELLES 76
- **LES AYANT DROITS** : Conjoint(e), Concubin(e), et enfant(s) à charges (de +16 ans), conjoint(e) du retraité.

ARTIF EXTÉRIEUR

- **Les enfants adultes du personnel SAFRAN NACELLES 76 et CSE SAFRAN NACELLES 76**, peuvent pratiquer la musculation et le cardio training bien que n'étant plus à la charge de leurs parents (Ancien-ayant droit) : Décision du bureau de la section
- **Les salariés du groupe Safran Nacelles et de tout le groupe Safran** en déplacement sur notre site.
- **LES SALARIES INTÉRIMAIRES ou PRESTATAIRES** : Tous les intérimaires et prestataires de service travaillant sur le site SAFRAN NACELLES 76 ou pour le CSE SAFRAN NACELLES.
- **CONVENTIONS DE CSE A CSE** : Les salariés travaillant chez DEBRIS (Chaudronnerie - Saint-Laurent de Brévedent), sur présentation d'un justificatif de leurs CE[Conjoint(e), Concubin(e), et enfant à charges (de + 16 ans), AUTORISES].
- **CONVENTION SPÉCIFIQUE AVEC CHEVRON ORONITE** : Tout adhérent de CHEVRON ORONITE devra s'inscrire directement au CSE CHEVRON ORONITE et fournir les justificatifs d'inscription aux responsables de la section Musculation/Remise en Forme afin de pouvoir s'entraîner dans notre salle. Cette convention est UNIQUEMENT réservée aux ouvrant-droits.
- **EXTÉRIEURS** : Seuls les extérieurs déjà inscrits depuis de nombreuses années sont autorisés à s'entraîner dans notre salle.

Les conventions sont révisables annuellement et peuvent être interrompues à tout moment en cas de litiges

Toute personne ne correspondant pas à ces critères, ne peut adhérer à la SECTION MUSCULATION/REMISE EN FORME DU CSE SAFRAN NACELLES 76

ARTICLE 2 :

Tout adhérent devra IMPÉRATIVEMENT :

- S'acquitter de la **cotisation** (définie lors de l'assemblée générale)
- Fournir un **certificat médical** pour la pratique de la musculation et/ou du cardio-training.
- **Lire, Comprendre et Signer le présent règlement**
- Fournir une **photocopie du badge entreprise** pour les ouvrants-droits, les intérimaires et les prestataires. Pour tous les autres, la **photocopie de la carte d'identité ou une photo d'identité**.

ARTICLE 3 :

l'âge minimum pour pratiquer la musculation est de 16 ans. Il faut répondre aux critères de l'article 1 du présent règlement, fournir les éléments mentionnés à l'article 2, ajouter au dossier une autorisation parentale et avoir l'accord du bureau.

APPEL : L'entraînement en salle est strictement interdit aux enfants de moins de 16 ans

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 4 :

Respecter **IMPÉRATIVEMENT** les horaires de permanence affichés, et pratiquer la musculation et/ou le cardio-training en présence d'un responsable.

PUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'ENFERMER UN ou DES ADHÉRENTS DANS LA SALLE DE MUSCULATION.

ARTICLE 5 :

Après chaque entraînement, Tout adhérent prendra sa carte d'adhérent située dans le présentoir et la déposera sur ce même support à l'aide des aimants prévus à cet effet. A son départ il remettra sa carte à sa place.

ARTICLE 6 :

Afin de respecter tous les adhérents et d'éviter que le désordre ne s'installe, vous êtes priés :

De ranger le matériel que vous utilisez.

De jeter vos déchets à la poubelle.

De veiller à ce que l'espace détente (café, thé, lecture) reste toujours propre

De vous essuyer dans la douche et de passer un coup de raclette après votre passage

ARTICLE 7 :

Pour une mesure d'hygiène et pour préserver notre matériel, vous devez :

Déposer une serviette personnelle sur chaque appareil pendant l'entraînement.

Nettoyer les machines cardio training après utilisation avec le produit prévu à cet effet et avoir obligatoirement des chaussures de sport propres dans la salle de musculation.

EST STRICTEMENT INTERDIT DE MARCHER PIEDS NUS DANS LA SALLE

ARTICLE 8 :

Si vous utilisez un appareil cardio training pendant un temps assez long, soyez conciliant et si nécessaire, changez de machine afin de ne pas pénaliser les adhérents qui attendent.

ARTICLE 9 :

Vous devez **impérativement** signaler à votre responsable de permanence toute anomalie et dysfonctionnement que vous constatez dans la salle.

ARTICLE 10 :

Les responsables de permanences sont des personnes bénévoles qui vous permettent de vous entraîner dans les règles imposées par le CSE et le bureau de la section musculation.

Vous devez **consulter l'agenda Google** (voir lien à la salle, sur le site du CSE ou dans votre messagerie) ou la **page Facebook** (Section Musculation CSE Safran Nacelles) afin de connaître le planning proposé.

Il se peut qu'une permanence ne soit pas tenue ou que le responsable ait du retard. Quelque en soit la raison. **RESPECT ET TOLÉRANCE**

ARTICLE 11 :

Tout adhérent ne respectant pas le présent règlement, sera exclu de la section.

NOM

PRENOM

SIGNATURE